

DÉPARTEMENT DU TARN

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Arrondissement de CASTRES



MAIRIE
D'AUSSILLON
B.P. 541
81208 AUSSILLON CÉDEX

Téléphone : 05.63.97.71.80
Télécopie : 09.71.00.69.29

ARRÊTÉ

MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE DE LA MODIFICATION DE DROIT COMMUN N°2 DU PLU DE LA COMMUNE

Nous, Maire de la Commune d'AUSSILLON,

- **VU** le code général des collectivités territoriales ;
- **VU** le code de l'urbanisme et notamment l'article L.153-41 ;
- **VU** le code de l'environnement et notamment les articles L.123-1 et suivants, et R.123-1 et suivants ;
- **VU** l'arrêté n° 2025/063 en date du 16 avril 2025 prescrivant la modification de droit commun n°2 du plan local d'urbanisme (PLU) ;
- **VU** les pièces du dossier soumis à l'enquête publique ;
- **VU** la décision en date du 1^{er} septembre 2025 de Madame la Présidente du Tribunal administratif de Toulouse désignant Monsieur Angel CONDÉ demeurant 5 Impasse Devers à ALBI en qualité de commissaire-enquêteur et Monsieur Christian RESSEGUIER en qualité de commissaire-enquêteur suppléant.

ARRÊTONS

ARTICLE 1^{er} : Le projet de modification du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune d'Aussillon sera soumis à une enquête publique dans les formes fixées par les articles L.123-1 et suivants et R.123-1 et suivants du Code de l'environnement, pour une durée de 33 jours à compter du 25 septembre 2025 soit du jeudi 25 septembre 2025 0h00 au lundi 27 octobre 2025 17h00.

S'il le juge utile, le commissaire-enquêteur, pourra, par décision motivée, prolonger l'enquête publique pour une durée maximale de 15 jours, notamment lorsqu'il décidera d'organiser une réunion d'information et d'échange avec le public durant cette période de prolongation de l'enquête.

Sa décision de prorogation sera notifiée au maire au plus tard huit jours avant la fin de l'enquête. Elle sera portée à la connaissance du public, au plus tard à la date prévue initialement pour la fin de l'enquête, par un affichage réalisé dans les conditions de lieu prévues à l'article R.123-11 du Code de l'environnement, ainsi que, le cas échéant, par tout autre moyen approprié.

L'avis de prolongation de l'enquête sera également publié sur le site internet de la commune.

En cas de réunion d'information et d'échange avec le public ainsi que les observations de la commune produites à l'issue annexés au rapport de fin d'enquête.

Les frais d'organisation de la réunion publique seront à la charge de la commune.

ARTICLE 2 : Monsieur Angel CONDÉ, domicilié 5 Impasse Devers à ALBI (81000) retraité de la fonction territorial (Titulaire) et Monsieur Christian RESSEGUIER, retraité de la fonction publique d'État (Suppléant), ont été désignés en qualité de commissaire-enquêteur par la présidente du tribunal administratif.

ARTICLE 3 : Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire-enquêteur, seront déposés à la mairie d'Aussillon pendant 33 jours consécutifs aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit en mairie à l'attention du commissaire-enquêteur, lequel les annexera au registre.

Le public pourra également communiquer ses observations par voie électronique via le courriel suivant : modif-plu@ville-aussillon.fr.

ARTICLE 4 : Le commissaire-enquêteur recevra à la mairie d'Aussillon :

- le jeudi 25 septembre 2025 de 9 heures à 12 heures,
- le jeudi 16 octobre 2025 de 9 heures à 12 heures,
- le lundi 27 octobre 2025 de 14 heures à 17 heures.

ARTICLE 5 : Les informations relatives à l'enquête publique pourront être obtenues auprès de la mairie d'Aussillon, 1 Place de la Mairie, ainsi que sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : <https://www.ville-aussillon.fr/urbanisme>.

ARTICLE 6 : Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la commune.

ARTICLE 7 : Un avis au public faisant connaître le contenu de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci, et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département.

Cet avis sera affiché au tableau d'affichage extérieur de la mairie au moins 15 jours avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

L'avis d'enquête publique sera également publié sur internet à l'adresse suivante : <https://WWW.ville-aussillon.fr>

ARTICLE 8 : A l'expiration du délai d'enquête prévu à l'article 1, le registre sera clos et signé par le commissaire-enquêteur qui disposera d'un délai de trente jours pour transmettre au maire de la commune d'Aussillon le dossier avec son rapport dans lequel figurent ses conclusions motivées et son avis favorable ou défavorable.

Une copie du rapport du commissaire-enquêteur sera adressée au préfet, ainsi qu'à la présidente du tribunal administratif.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur en mairie d'Aussillon et en préfecture pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur sont publiés sur le site internet de la commune et tenus à la disposition du public.

ARTICLE 9 : Au terme de l'enquête publique et selon les résultats de l'enquête, la modification du plan local d'urbanisme pourra faire l'objet d'une approbation par délibération du conseil municipal.

ARTICLE 11 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Toulouse ou d'un recours gracieux auprès de la commune. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

Une copie du présent arrêté sera adressé au Préfet du Tarn et au commissaire-enquêteur.

AUSSILLON, le 3 septembre 2025

Le Maire,
Fabrice CABRAL.



Envoyé en préfecture le 08/09/2025

Reçu en préfecture le 08/09/2025

Publié le 08/09/2025

ID : 081-218100212-20250903-2025_179-AR

